

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU 25.02. 2021**

A 17 heures
Salle polyvalente
19190 AUBAZINE

ORDRE DU JOUR

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET ; Denis PINSAC , Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE ; Jean-Pierre NORMAND-COURIVAUD ; Dominique CAYRE ; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS ; Sabine SABATIER ; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT ; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU ; Laurent BRESSY ; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR ; Éric GALINON, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER ; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC , Daniel ROCHE ; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER ; Jean-Louis ROCHE ; Olivier LAPORTE ; Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON., Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléantssuivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLESI , Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIIVIE par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Arnaud REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VIRONDEAU par Christophe CARON

Était excusé le conseiller titulaire suivant : Bernard REYNAL

➤ Mme Nelly GERMANE a été nommé secrétaire.

➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

✚ **21/01/2021 : Décision du président N°2021-01 : Suppression** des régies de recettes suivantes :

- Régie de recettes pour le budget annexe « La Valane » pour les droits d'accès au camping et caravanning - Compte budgétaire 70388 : Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine.
- Régie de recettes pour le budget annexe « La Valane » pour les droits d'accès au sèche-linge et au lave-linge - Compte budgétaire 70688 : Autres prestations de service

✚ **21/01/2021 : Décision du président N°2021-02 : Modification** de la régie de recettes pour le budget principal concernant l'encaissement des droits de location de podium et chapiteaux

✚ **21/01/2021 : Décision du président N°2021-03 : Institution** d'une régie de recettes pour le budget principal pour l'encaissement des droits d'utilisation ponctuelle du gymnase de Beynat - Compte budgétaire 70631 : Redevances et droits des services à caractère sportif

✚ **05/02/2021 : Décision du président N°2021-04 : Passation** d'un contrat de mission avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données :

- Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans. Il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total.
- Le contrat est accepté aux tarifications suivantes :
 - 2 325,00 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD ;
 - 900, 00 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes

✚ **12/02/2021 :** réparations et remplacements de pièces du véhicule du service Enfance-Jeunesse pour un montant de 968.25 € TTC par le garage BOUNY – 19500 MEYSSAC

- ✚ **22/02/2021 : Décision du président N°2021-05 : Vente** en l'état à M. Frédéric VEYRIERE 19500 SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC du véhicule immatriculé 4964 RN 19 à 50,00 € TTC.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2021 à l'unanimité.**

Transmis par voie électronique le 12 février 2021.

DÉLIBÉRATION N°2021-06 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-07 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers : En exercice : 51 - Présents : 41 - Représentés : 7 - Votants : 48 - Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-08 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-09 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-10 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-11 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48 - Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-12 : BUDGET ANNEXE ZA CHAMPS D'ESCURE – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-13 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Les votes des comptes administratifs des budgets annexes se sont déroulés hors de la présence du président M. Alain SIMONET et sous la présidence de M. Dominique CAYRE, Vice-Président.

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Denis PINSAC, Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURIVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR; Éric GALINON, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLES, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIVE par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Amaud REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VRONDEAU par Christophe CARON

Était excusé le conseiller titulaire suivant : Bernard REYNAL

DÉLIBÉRATION N°2021-14 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	24 839,24	0,00	0,00	0,00	24 839,24
Opération de l'exercice	395,00	3 600,00	0,00	0,00	395,00	3 600,00
Résultat de l'exercice		3 205,00				3 205,00
Totaux	395,00	28 439,24	0,00	0,00	395,00	28 439,24
Résultat à la clôture de l'exercice		28 044,24				28 044,24
Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	395,00	28 439,24	0,00	0,00	395,00	28 439,24
Résultats définitifs		28 044,24				28 044,24

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 40

Représentés : 7

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-15 : BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		107 463,84		8 680,00	0,00	116 143,84
Opération de l'exercice	95 090,06	116 846,24	2 170,00	4 340,00	97 260,06	121 186,24
Résultat de l'exercice		21 756,18		2 170,00		23 926,18
Totaux	95 090,06	224 310,08	2 170,00	13 020,00	97 260,06	237 330,08
Résultat à la clôture de l'exercice		129 220,02		10 850,00		140 070,02

Restes à réaliser			6 850,00	0,00	6 850,00	0,00
Solde des restes à réaliser			6 850,00		6 850,00	
Totaux cumulés	95 090,06	224 310,08	9 020,00	13 020,00	104 110,06	237 330,08
Résultats définitifs		129 220,02		4 000,00		133 220,02

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 40

Représentés : 7

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-16 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		7 635,22	14 510,35		14 510,35	7 635,22
Opération de l'exercice	55 995,30	110 985,37	53 829,55	54 510,35	109 824,85	165 495,72
Résultat de l'exercice		54 990,07		680,80		55 670,87
Totaux	55 995,30	118 620,59	68 339,90	54 510,35	124 335,20	173 130,94
Résultat à la clôture de l'exercice		62 625,29	13 829,55			48 795,74

Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	55 995,30	118 620,59	68 339,90	54 510,35	124 335,20	173 130,94
Résultats définitifs		62 625,29	13 829,55			48 795,74

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 40
Représentés : 7
Votants : 47
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-17 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		113 639,55		40 920,52	0,00	154 560,07
Opération de l'exercice	661 867,58	675 811,68	36 475,70	15 909,29	698 343,28	691 720,97
Résultat de l'exercice		13 944,10	20 566,41		6 622,31	
Totaux	661 867,58	789 451,23	36 475,70	56 829,81	698 343,28	846 281,04
Résultat à la clôture de l'exercice		127 583,65		20 354,11		147 937,76
Restes à réaliser			23 279,16	19 978,64	23 279,16	19 978,64
Solde des restes à réaliser			3 300,52		3 300,52	
Totaux cumulés	661 867,58	789 451,23	59 754,86	76 808,45	721 622,44	866 259,68
Résultats définitifs		127 583,65		17 053,59		144 637,24

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 40
Représentés : 7
Votants : 47
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-18: BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		31 482,47	120 257,88		120 257,88	31 482,47
Opération de l'exercice	174 851,49	255 361,22	221 013,06	218 904,24	395 864,55	474 265,46
Résultat de l'exercice		80 509,73	2 108,82			78 400,91
Totaux	174 851,49	286 843,69	341 270,94	218 904,24	516 122,43	505 747,93
Résultat à la clôture de l'exercice		111 992,20	122 366,70		10 374,50	

Restes à réaliser			393,00	0,00	393,00	0,00
Solde des restes à réaliser			393,00		393,00	
Totaux cumulés	174 851,49	286 843,69	341 663,94	218 904,24	516 515,43	505 747,93
Résultats définitifs		111 992,20	122 759,70		10 767,50	

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 40

Représentés : 7

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-19 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		56 806,24	133 866,11		133 866,11	56 806,24
Opération de l'exercice	187 396,63	165 670,00	161 662,59	291 662,58	349 059,22	457 332,58
Résultat de l'exercice	21 726,63			129 999,99		108 273,36
Totaux	187 396,63	222 476,24	295 528,70	291 662,58	482 925,33	514 138,82
Résultat à la clôture de l'exercice		35 079,61	3 866,12			31 213,49

Restes à réaliser			11 154,67	0,00	11 154,67	0,00
Solde des restes à réaliser			11 154,67		11 154,67	
Totaux cumulés	187 396,63	222 476,24	306 683,37	291 662,58	494 080,00	514 138,82
Résultats définitifs		35 079,61	15 020,79			20 058,82

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 40

Représentés : 7

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-20 : BUDGET ANNEXE ZA LES ESCURES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		0,00	48 871,15		48 871,15	0,00
Opération de l'exercice	49 757,08	49 757,08	49 550,81	48 871,42	99 307,89	98 628,50
Résultat de l'exercice			679,39		679,39	
Totaux	49 757,08	49 757,08	98 421,96	48 871,42	148 179,04	98 628,50
Résultat à la clôture de l'exercice			49 550,54		49 550,54	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	49 757,08	49 757,08	98 421,96	48 871,42	148 179,04	98 628,50
Résultats définitifs		0,00	49 550,54		49 550,54	

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 40

Représentés : 7

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-21 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	251 020,45	0,00	251 020,45	0,00
Opération de l'exercice	897 702,23	897 702,23	879 879,38	873 455,14	1 777 581,61	1 771 157,37
Résultat de l'exercice			6 424,24		6 424,24	
Totaux	897 702,23	897 702,23	1 130 899,83	873 455,14	2 028 602,06	1 771 157,37
Résultat à la clôture de l'exercice			257 444,69		257 444,69	

Restes à réaliser					0,00	0,00
Solde des restes à réaliser						
Totaux cumulés	897 702,23	897 702,23	1 130 899,83	873 455,14	2 028 602,06	1 771 157,37
Résultats définitifs		0,00	257 444,69		257 444,69	

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 40

Représentés : 7

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET; Denis PINSAC, Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR; Éric GALINON, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLESI, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIME par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Amand REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VIRONDEAU par Christophe CARON

Était excusé le conseiller titulaire suivant : Bernard REYNAL

DÉLIBÉRATION N°2021-22 : BUDGET ANNEXE LOCAL DE NONARDS – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020 et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	24 839,24
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé (001)	0,00

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement	0,00
---------------------------	------

	Solde	-6 850,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20		
Rappel du solde d'exécution cumulé		10 850,00
Rappel du soldes des restes à réaliser		-6 850,00
	Besoin de financement total	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		21 756,18
Résultat antérieur		107 463,84
	Total à affecter	129 220,02

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	129 220,02
	Total
	129 220,02

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-24 : BUDGET ANNEXE CAMPING LA VALANE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	7 635,22
Résultat d'investissement antérieur reporté	-14 510,35

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	680,80
Solde d'exécution cumulé (001)	-13 829,55

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement	0,00
---------------------------	------

Recettes d'investissement	0,00
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20

Rappel du solde d'exécution cumulé	-13 829,55
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	13 829,55

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	54 990,07
Résultat antérieur	7 635,22
Total à affecter	62 625,29

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	13 829,55
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	48 795,74
Total	62 625,29

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-25 : BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	113 639,55
Résultat d'investissement antérieur reporté	40 920,52

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	-20 566,41
Solde d'exécution cumulé (001)	20 354,11

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement	23 279,16
Recettes d'investissement	19 978,64
Solde	-3 300,52

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20

Rappel du solde d'exécution cumulé	20 354,11
Rappel du soldes des restes à réaliser	-3 300,52
Besoin de financement total	0,00

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	13 944,10
Résultat antérieur	113 639,55
Total à affecter	127 583,65

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	0,00
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	127 583,65
Total	127 583,65

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-26 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LES VIGNOTTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	31 482,47
Résultat d'investissement antérieur reporté	-120 257,88

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	-2 108,82
---------------------------------	-----------

Solde d'exécution cumulé (001)	-122 366,70
Restes à réaliser au 31.12.20	
Dépenses d'investissement	393,00
Recettes d'investissement	
Solde	-393,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-122 366,70
Rappel du soldes des restes à réaliser	-393,00
Besoin de financement total	122 759,70
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	80 509,73
Résultat antérieur	31 482,47
Total à affecter	111 992,20

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	111 992,20
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	0,00
Total	111 992,20

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-27 : BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES LA RIVIERA LIMOUSINE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020
--

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	56 806,24
Résultat d'investissement antérieur reporté	-133 866,11

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	129 999,99
Solde d'exécution cumulé (001)	-3 866,12

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement	11 154,67
Recettes d'investissement	
Solde	-11 154,67

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20

Rappel du solde d'exécution cumulé	-3 866,12
Rappel du soldes des restes à réaliser	-11 154,67
Besoin de financement total	15 020,79

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-21 726,63
Résultat antérieur	56 806,24
Total à affecter	35 079,61

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	15 020,79
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	20 058,82
Total	35 079,61

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-28 : BUDGET ANNEXE ZA LES ESCURES – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-48 871,15

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	-679,39
Solde d'exécution cumulé (001)	-49 550,54

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement
Recettes d'investissement

Solde	0,00
--------------	-------------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20

Rappel du solde d'exécution cumulé	-49 550,54
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement total	49 550,54
------------------------------------	------------------

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00

Total à affecter	0,00
-------------------------	-------------

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement
(Crédit du compte 1068 sur BP 2021)

2- Affectation complémentaire en "Réserves"
(Crédit du compte 1068 sur BP 2021)

3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	0,00
--	------

Total	0,00
--------------	-------------

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-29 : BUDGET ANNEXE ZA CHAUFFOUR – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET
Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020
et du Compte de Gestion du Receveur.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté	-251 020,45

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	-6 424,24
Solde d'exécution cumulé (001)	-257 444,69

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20

Rappel du solde d'exécution cumulé	-257 444,69
Rappel du soldes des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement total	257 444,69

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur	0,00
Total à affecter	0,00

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	0,00
Total	0,00

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Arrivée de M. Éric CISCARD.

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET; Denis PINSAC, Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR; Éric GALINON, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Éric CISCARD; Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléantssuivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLESI, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIVE par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Amaud REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VIRONDEAU par Christophe CARON

Était excusé le conseiller titulaire suivant : Bernard REYNAL

DÉLIBÉRATION N°2021-30 : BUDGET ANNEXE BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 42

Représentés : 7

Votants : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le vote du compte administratif du budget principal s'est déroulé hors de la présence du président M. Alain SIMONET et sous la présidence de M. Dominique CAYRE, Vice-Président.

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Denis PINSAC, Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR; Éric GALINON, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Éric CISCARD; Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléantssuivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLESI, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIVE par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Amaud REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VIRONDEAU par Christophe CARON

Était excusé le conseiller titulaire suivant : Bernard REYNAL

DÉLIBÉRATION N°2021-31 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Dominique CAYRE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain SIMONET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		692 674,92	811 225,62		811 225,62	692 674,92
Opération de l'exercice	5 827 239,18	6 213 763,94	2 271 131,08	2 399 460,27	8 098 370,26	8 613 224,21
Résultat de l'exercice		386 524,76		128 329,19		514 853,95
Totaux	5 827 239,18	6 906 438,86	3 082 356,70	2 399 460,27	8 909 595,88	9 305 899,13
Résultat à la clôture de l'exercice		1 079 199,68	682 896,43			396 303,25

Restes à réaliser			1 343 066,06	1 736 329,98	1 343 066,06	1 736 329,98
Solde des restes à réaliser				393 263,92		393 263,92
Totaux cumulés	5 827 239,18	6 906 438,86	4 425 422,76	4 135 790,25	10 252 661,94	11 042 229,11
Résultats définitifs		1 079 199,68	289 632,51			789 567,17

2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3-Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET; Denis PINSAC, Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR; Éric GALINON, Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Éric CISCARD; Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLESI, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIMÉ par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Arnaud REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VIRONDEAU par Christophe CARON

Était excusé le conseiller titulaire suivant : Bernard REYNAL

DÉLIBÉRATION N°2021-32 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Alain SIMONET

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2020

et du Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	692 674,92
Résultat d'investissement antérieur reporté	-811 225,62

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.20

Solde d'exécution de l'exercice	128 329,19
Solde d'exécution cumulé (001)	-682 896,43

Restes à réaliser au 31.12.20

Dépenses d'investissement	1 343 066,06
Recettes d'investissement	1 736 329,98
Solde	393 263,92

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.20

Rappel du solde d'exécution cumulé	-682 896,43
Rappel du soldes des restes à réaliser	393 263,92
Besoin de financement total	289 632,51

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	386 524,76
Résultat antérieur	692 674,92
Total à affecter	1 079 199,68

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION

1- Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	289 632,51
2- Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur BP 2021)	—
3- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 du BP 2021) (si négatif pas d'affectation)	789 567,17
Total	1 079 199,68

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 42
Représentés : 7
Votants : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-36 : CONTRACTUALISATION 2021-2023 AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Monsieur le Président indique que, depuis 2018, le Conseil départemental de la Corrèze a adopté une nouvelle politique d'aides aux collectivités à travers un nouveau cadre d'intervention pluriannuel prospectif.

Pour les EPCI, il vise à mettre en œuvre une contractualisation triennale pour les projets structurants à impact supra communal c'est-à-dire les projets structurants et innovants de développement d'un territoire à l'échelle d'un EPCI ou d'un bassin versant d'activités. Dans le cadre de ce mode de contractualisation, les interventions de l'Europe, de l'État et de la Région pourront être complémentaires aux engagements financiers du Département.

Le Contrat Départemental de Relance et de Transition Écologique (CDRTE) constituera le cadre général d'intervention du Conseil Départemental et va permettre de :

- présenter les opérations prioritaires par la collectivité Maître d'Ouvrage sans contrôle d'opportunité du Département,
- lister en annexe dans un tableau valant engagement contractuel des opérations éligibles et des financements départementaux,
- définir les conditions et les modalités d'attribution de l'aide départementale de la collectivité maître d'ouvrage.

Au-delà des financements, le Département continuera à mettre à disposition une ingénierie administrative et financière pour optimiser les plans de financements via la recherche et la mobilisation d'autres fonds (État et/ou Région et/ou Europe et/ou privés) ainsi qu'un accompagnement technique via Corrèze Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le tableau définitif des opérations contractualisées pour la période 2021-2023 joint en annexe,**
- **D'AUTORISER le Président à signer le Contrat Départemental de Relance et de Transition Écologique à intervenir avec le Département de la Corrèze pour la période 2021-2023 ainsi que tout avenant à venir et tous documents en lien avec cette contractualisation**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
 Présents : 42
 Représentés : 7
 Votants : 49
 Pour : 49
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-37 : VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les propositions de la commission Voirie, réunie le 2 février 2021, qui a étudié les projets de travaux 2021 prévus sur la voirie communautaire.

Il propose de solliciter la DETR 2021 pour un montant de travaux de 171 230 € HT détaillé comme suit par ordre de priorité décroissante :

DESIGNATION DES VOIES	LOCALITE	MONTANT DES TRAVAUX HT	MONTANT DETR
VC2- Quicolagne	ALBIGNAC	11 020,00	4 408,00
VC7 - La Gardelle	SAINT BAZILE DE MEYSSA	26 063,42	10 425,37
VC3- Brossard	LANTEUIL	15 590,92	6 236,37
VC5- limite Turenne à Creffond	LIGNEYRAC	23 731,29	9 492,52
VC5- Le Long Tranche 2 suite tr	BRANCEILLES	8 000,00	3 200,00
VC7S1- RD41 à VC2	LIOURDRES	11 554,69	4 621,88
VC3- Route du Peuch Tranche 2	LOSTANGES	15 000,00	6 000,00
VC6- La Borderie tranche 1	VEGENNES	15 104,46	6 041,78
VC21 - Le Chassaing	SIONIAC	15 837,60	6 335,04
VC1- Lafarge suite travaux	SERILHAC	16 019,24	6 407,70
VC7- Les Esplaces suite travaux	LA CHAPELLE AUX SAINT	13 308,38	5 323,35
	TOTAL	171 230,00	68 492,00
	TVA 20%	34 246,00	
	TOTAL TTC	205 476,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le programme de travaux de voirie ci-dessus,**
- **DE SOLLICITER la subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40 % (pivot) pour un montant de travaux de 171 230 € HT,**

- **DE FIXER le plan de financement comme suit :**

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Montant HT	171 230	Subvention DETR (40% du montant HT)	68 492.00
		Fctva (16.404%)	33 706.28
		Autofinancement ou emprunt	103 277.72
TOTAL TTC	205 476 €	TOTAL	205 476 €

*La différence entre le coût total et les subventions obtenues sera soit autofinancée, soit fera l'objet d'un emprunt.
Les incidences financières seront inscrites au budget primitif 2021.*

- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 42
Représentés : 7
Votants : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-38 : REMISE EN ETAT VC1 LAGLEYGEOLLE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

M. le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes Midi Corrèzien doit assurer la remise en état de la VC n°1 au lieu-dit Flomont sur la commune de LAGLEYGEOLLE. En effet, avec les intempéries de janvier 2021, un glissement s'est produit au droit de la voie d'intérêt communautaire.

Actuellement la voirie est coupée, la circulation est interdite aux véhicules lourds et agricoles, seul un accès sécurisé pour les véhicules légers permet l'accès des riverains. Une mise en sécurité a été faite par un balisage de la zone et un arrêté de circulation a été pris immédiatement par le maire de la commune.

Il a été constaté un glissement de terrain présentant d'importantes fissures au droit de la chaussée ainsi qu'un décalage altimétrique d'environ 10 cm. Ce glissement se reporte également sur la voie communale située en contrebas. L'importance du glissement, dans sa nature et ses caractéristiques, ne peut être évalué visuellement, aussi une reconnaissance géotechnique devra être entreprise avant tout travaux de rétablissement de la voirie.

La remise en état est évaluée à partir d'un relevé sommaire du terrain et une hypothèse de stabilisation du glissement à partir d'un profil en travers fictif. Elle inclut l'étude géotechnique.

Il est proposé de solliciter un financement DETR pour les opérations de « remise en état sur bien non assurable ne relevant pas d'un dispositif national » au taux pivot de 30% et une aide du Département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2021-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le programme de travaux de remise en état de la voirie ci-dessus,**
- **DE SOLLICITER la subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 30 % (pivot) pour un montant de travaux de 90 000,00 € HT,**
- **DE SOLLICITER l'aide du Département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2021-2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 42
Représentés : 7
Votants : 49
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

Départ de M. Éric GALINON

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET; Denis PINSAC, Patrick NOAILHAC, Bernard LARBRE; Jean-Pierre NORMAND-COURVAUD; Dominique CAYRE; Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM; Ghislaine DUBOST; Jean-Michel MONTEIL, Pierre MILY, Jean-Paul DUMAS; Sabine SABATIER; Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT; Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU; Laurent BRESSY; Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR; Jean-Louis MONTEIL, Yves NOYER; Christophe LISSAJOUX, Christophe CARON, Pierre-Marie LAVAL; Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Daniel ROCHE; Yves POUCHOU, Dominique PERRIER; Jean-Louis ROCHE; Olivier LAPORTE; Éric CISCARD, Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Roselyne POUJADE.

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Claude JUGIE, Christophe CHIROL, Carine VERZELLESI, Jean-Paul CHAPPOUX

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIME par Denis PINSAC, Francis CANARD par Bernard LARBRE, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Danièle BESSE par Jean-Michel MONTEIL, Arnaud REYNIER par Pierre MILY, Emmanuelle DUPUY par Nicolas TARDIF, Isabelle VIRONDEAU par Christophe CARON

Étaient excusés les conseillers titulaires suivants : Bernard REYNAL, Éric GALINON

DÉLIBÉRATION N°2021-39 : REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE DES CRECHES DE MEYSSAC ET BEAULIEU-SUR-DORDOGNE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 ET DEPARTEMENT DE LA CORREZE

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Midi est propriétaire des multi-accueils de Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne construits en 2008 dont le chauffage est assuré par une pompe à chaleur géothermique.

Après 13 années d'utilisation elles présentent aujourd'hui des dysfonctionnements importants qui ne permettent plus de maintenir un confort thermique et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Les travaux ne consistent pas en un simple remplacement mais prévoient l'amélioration de la performance énergétique des installations existantes par :

- un compresseur Inverter qui permet de limiter la capacité tampon nécessaire au fonctionnement et d'adapter la puissance aux besoins à l'instant t (limitation des fonctionnements en court cycle).
- une régulation pouvant assurer le contrôle du fonctionnement en chauffage et rafraîchissement (contrôle de la température de départ par sonde extérieure et sonde d'hygrométrie pour gestion du point de rosée)
- un circulateur et une bouteille de découplage de l'installation afin de gérer les débits au primaire et au secondaire.
- des vannes de réglages qui permettent d'équilibrer les réseaux hydrauliquement pour une meilleure répartition dans la crèche.

Le coût estimatif des travaux est de 25 909.20 € HT et le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles		
Remplacement des PAC	51 818.40 €	Communauté de Communes Midi Corrèzien	10 363.68 €	20%
		CAF de la Corrèze	17 100.07 €	33%
		Département de la Corrèze	15 545.52 €	30%
		Etat - DETR 2021 - Construction, aménagement locaux d'accueil de mineurs	8 809.13 €	17%
TOTAL	51 818.40 €	TOTAL	51 818.40 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet de remplacement de la pompe à chaleur géothermique des multi-accueils de Meyssac et Beaulieu-sur-Dordogne tel qu'il a été présenté,**
- **D'ARRETER son plan de financement,**
- **DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention DETR au taux de 17 % pour « Construction et aménagement de locaux pour l'accueil de mineurs »,**
- **DE SOLLICITER l'aide du Département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2021-2023,**
- **DE SOLLICITER tout partenaire susceptible de financer l'opération,**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

Nombre de conseillers En exercice : 51 - Présents : 41 - Représentés : 7 - Votants : 48 - Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-40 : TRAVAUX DE BARDAGE DU GYMNASSE DE MEYSSAC : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 ET DÉPARTEMENT DE LA CORREZE

M. le Président rappelle que le gymnase de Meyssac construit en 1989 est un équipement sportif déclaré d'intérêt communautaire par délibération n° 2018-100 du 26 novembre 2018. Il appartient donc à la Communauté de Communes Midi Corrèzien d'en assurer l'aménagement, la gestion et l'entretien.

La Communauté de Communes souhaite ainsi procéder à des travaux de bardage par la pose d'un profil d'habillage en acier pré-laqué sur la tranche verticale des poteaux bois dont la structure est constituée de pannes lamellé-collé.

Le coût estimatif des travaux est de 16 742.10 € HT et le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Montant	%
Communauté de communes Midi Corrèzien	6 696.84 €	40%
Département de la Corrèze – Contrat Départemental de Relance et de Transition Écologique	5 022.63 €	30%
DETR 2021 – Aménagement de petits équipements sportifs	5 022.63 €	30%
TOTAL	16 742.10 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet de réalisation des travaux de bardage du gymnase de Meyssac tel qu'il a été présenté,**
- **D'ARRÊTER son plan de financement,**
- **DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention DETR au taux pivot de 30 % pour les « Aménagements de petits équipements sportifs »,**
- **DE SOLLICITER l'aide du Département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2021-2023,**
- **DE SOLLICITER tout partenaire susceptible de financer l'opération,**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-41 : ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 ET DÉPARTEMENT DE LA CORREZE

M. le Président rappelle que, dans un contexte de crise sanitaire et dans des situations d'instauration de mesures de couvre-feu ou de confinement, les collectivités territoriales doivent s'organiser et adapter leurs règles de fonctionnement afin de concilier la continuité des services publics locaux et la protection de la santé et de la sécurité de leurs agents et de leurs usagers.

Le télétravail ou le travail en distanciel participent à la démarche de prévention du risque sanitaire en limitant la présence dans les bureaux et les espaces partagés. Les employeurs sont donc invités à augmenter significativement le nombre de jours de télétravail pour les agents dont les fonctions le permettent.

Toutefois, la collectivité doit également veiller à ce que les agents disposent des outils informatiques leur permettant d'assurer leurs missions en distanciel ou en télétravail ainsi que de solutions numériques collaboratives permettant la continuité des activités, le travail en équipe, l'animation de réunions mais aussi permettant le maintien d'un lien afin de prévenir les risques psycho-sociaux liés à l'isolement.

La Communauté de Communes doit ainsi compléter son équipement informatique pour plusieurs agents incluant une approche ergonomique (micro-casques, écrans larges, etc.) tout en mettant en place une plateforme collaborative « made in France » et même « made in Corrèze » pour l'ensemble des agents.

Messagerie instantanée, visio-conférence, base documentaire, plateforme de téléchargement, gestion de projets : la plateforme collaborative permet d'engager encore plus la collectivité dans sa transformation numérique.

Complémentaire de l'architecture réseau Cloud déjà en place, la mise en œuvre de cette plateforme associée à la dotation en équipements informatiques permet, même hors contexte de crise sanitaire, le travail en réseau des agents où qu'ils soient, l'accès à l'information étant possible partout et pour tous.

Le coût de l'opération s'élève à **6 321,00 € HT** et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant	%
Communauté de communes Midi Corrèzien	2 212,35 €	35 %
Département de la Corrèze - Contrat Départemental de Relance et de Transition Écologique	1 580,25 €	25%
DETR 2021 – Acquisition de matériel informatique des EPCI et technologies de l'information et communication	2 528,40 €	40%
TOTAL	6 321,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet d'équipements informatiques tel qu'il a été présenté,**
- **D'ARRETER son plan de financement,**
- **DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention DETR au taux pivot de 40 % pour « Acquisition de matériel informatique des EPCI et technologies de l'information et communication »,**
- **DE SOLLICITER l'aide du Département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2021-2023,**
- **DE SOLLICITER tout partenaire susceptible de financer l'opération,**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51

Présents : 41

Représentés : 7

Votants : 48 - Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-42 : REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE PAR GÉOTHERMIE DE LA CRÈCHE DE LANTEUIL : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Midi est propriétaire du multi accueil de LANTEUIL construit en 2008 dont le chauffage est assuré par une pompe à chaleur géothermique.

Après 13 années d'utilisation elle présente aujourd'hui des dysfonctionnements importants qui ne permettent plus de maintenir un confort thermique et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Les travaux ne consistent pas en un simple remplacement mais prévoient l'amélioration de la performance énergétique des installations existantes par :

- un compresseur Inverter qui permet de limiter la capacité tampon nécessaire au fonctionnement et d'adapter la puissance aux besoins à l'instant t (limitation des fonctionnements en court cycle),
- une régulation pouvant assurer le contrôle du fonctionnement en chauffage et rafraîchissement (contrôle de la température de départ par sonde extérieure et sonde d'hygrométrie pour gestion du point de rosée),

- un circulateur et une bouteille de découplage de l'installation afin de gérer les débits au primaire et au secondaire,
- des vannes de réglages qui permettent d'équilibrer les réseaux hydrauliquement pour une meilleure répartition dans la crèche.

Le coût estimatif des travaux est de 22 653,00 € HT et le plan de financement de l'opération est le suivant :

	Montant	%
Communauté de communes Midi Corrèzien	8 381,61 €	37%
Département de la Corrèze – Contrat Départemental de Relance et de Transition Écologique	6 795,90 €	30%
CAF de la Corrèze	7 475,49 €	33 %
TOTAL	22 653,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet de remplacement de la pompe à chaleur géothermique du multi accueil de LANTEUIL tel qu'il a été présenté,**
- **D'ARRÊTER son plan de financement,**
- **DE SOLLICITER l'aide du Département de la Corrèze dans le cadre de la contractualisation 2021-2023,**
- **DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien cette opération.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
 Présents : 41
 Représentés : 7
 Votants : 48
 Pour : 48
 Contre : 0
 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-43 : RANDONNÉE PDIPR : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2021

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de qualité pour la mise en place de son réseau intercommunal de circuits de randonnée. Elle gère ainsi l'entretien de la végétation et du balisage de 30 sentiers de randonnée.

Pour asseoir cette image de qualité au niveau départemental, la Communauté de Communes a sollicité le Conseil Départemental pour inscrire les circuits intercommunaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Corrèze (PDIPR).

Le classement au PDIPR offre également la possibilité de bénéficier d'une aide de 30 % sur le coût HT des travaux d'entretien et de balisage dans la limite de deux passages par an pour l'entretien et un passage tous les deux ans pour le balisage.

En conséquence, pour la réalisation des opérations ci-après définies :

- **Travaux d'entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire pour l'année 2021 :**

Le coût estimatif des travaux est de 23 041,06 € HT et le plan de financement de l'opération est le suivant :

Désignation des travaux	Montant estimatif des travaux HT	Montant de subvention du Conseil Départemental (30%)	Autofinancement
Entretien et balisage des sentiers	23 041,06 €	6 912,32 €	16 128,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le projet tel qu'il a été présenté,**
- **LA REALISATION des travaux d'entretien et de balisage des itinéraires,**
- **D'ARRÊTER son plan de financement,**
- **DE SOLLICITER l'attribution de l'aide départementale à hauteur de 30 %.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-44 : CONVENTION DESTIN'ACTION

M. le Président rappelle que, par délibération n° 2019-43 du 26 février 2019, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de partenariat 2019-2020 avec la Région Nouvelle Aquitaine pour l'opération « DestiNAction », dispositif régional qui permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de bénéficier d'un premier départ en vacances en autonomie.

Cette opération s'adresse en effet aux jeunes de Nouvelle Aquitaine en situation économique et sociale fragile : lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes en situation de handicap, souhaitant réaliser un premier projet de voyages autonomes en France pour les 16/22 ans et en Europe pour les 18/25 ans (séjours individuels ou en groupe).

Ce dispositif a pour objet également de fédérer un réseau de partenaires qualifiés. L'animation locale et territoriale s'appuie sur les structures associatives ou publiques qui candidatent à l'appel à projet lancé chaque début d'année. Le conventionnement des structures était annuel mais il est proposé de le reconduire pour la période 2021-2022.

Afin de diversifier l'offre de services de la communauté de communes en direction de l'enfance et la jeunesse et dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, M. le Président propose de reconduire ce dispositif d'accompagnement avec la Région Nouvelle Aquitaine, par convention.

La Communauté de communes Midi Corrézien s'engage à :

- Adhérer à la charte qualité du dispositif,
- Proposer le dispositif aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, exclus des vacances, n'étant jamais partis sans encadrement familial ou professionnel et ayant besoin d'un soutien méthodologique et financier pour partir,
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes,
- Participer aux ateliers d'échanges de pratiques et de formation,
- Transmettre une évaluation annuelle,
- Assurer une lisibilité de l'action régionale dans ses actions de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER l'engagement de la Communauté de communes dans le dispositif régional « DestiNAction »**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer, avec la Région Nouvelle Aquitaine, la convention de partenariat 2021-2022 pour l'opération « DestiNAction », jointe en annexe.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-45 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MEYSSAC COLLONGES TENNIS » POUR LE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA FFT

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Midi Corrézien a réalisé la rénovation du sol du court de tennis couvert à La Valane dont le coût définitif s'établit à 22 526,00 € HT.

Le plan de financement comprenait une subvention du Meyssac Collonges Tennis (MCT) à hauteur de 20% du montant définitif des travaux. Pour rappel, dans le cadre de la présente opération, le MCT a obtenu une subvention de la Fédération Française de Tennis d'un montant de 2 000,00 €.

Considérant les engagements pris par le Meyssac Collonges Tennis, utilisateur de cet équipement, de participer financièrement à cette opération, il convient de conclure une convention entre la Communauté de Communes et l'association pour son versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le versement à la Communauté de Communes de la subvention accordée par le Meyssac Collonges Tennis d'un montant de 4 505,20 €,**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention jointe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°2021-46 : RH - AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

M. le Président indique que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux dans les 5 cas suivants lorsque le fonctionnaire ou l'agent contractuel à remplacer :

- est autorisé à travailler à temps partiel ;
- est indisponible pour congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ;
- est indisponible en raison de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ;
- est indisponible en raison de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- est indisponible en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;*
- *Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
- *Considérant que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux dans les cas énumérés ci-dessus,*
- **D'AUTORISER le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 précitée pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles selon les 5 cas ci-dessus énoncés ;**
- **DE CHARGER le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;**
- **DE PREVOIR à cette fin, une enveloppe de crédits au budget général et aux budgets annexes.**

Nombre de conseillers : En exercice : 51 - Présents : 41 - Représentés : 7 - Votants : 48 - Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Compétence mobilité – Loi d’Orientation des Mobilité (24/12/2019) : à partir du 1^{er} juillet 2021, les régions seront les autorités organisatrices de la mobilité régionale sauf sur les territoires des communautés de communes qui auront fait le choix de prendre la compétence avant le 31 mars 2021.
Pour en débattre, une conférence des maires sera organisée en présence d’un représentant de la région Nouvelle Aquitaine.

- Musée Neandertal à La Chapelle aux Saints : mercredi 24 février 2021K, à l’initiative de Pascal COSTE président du conseil départemental de la Corrèze, Alain SIMONET, Gérard LAVASTROU et Hakim DJAFAR ont rencontré un investisseur intéressé par le projet de réhabilitation du site Neandertal, de la conception à l’exploitation. Cet investisseur travaille depuis 30 ans dans la scénographie-muséographie. Il visitera le site le 5 mars 2021 et viendra le 9 mars 2021 pour exposer son étude de faisabilité.

- Date du prochain bureau communautaire : **jeudi 1^{er} avril 2021** à 17 h à Meyssac pour principalement le vote des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes

Un autre conseil communautaire pourra se réunir avant le 1^{er} avril 2021 s’il convient de délibérer sur la compétence Mobilité.

La séance est levée à 20 heures.

ANNEXE N°1 : annexe à D2021-36 CONTRACTUALISATION 2021-2023 AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ANNEXE N°2 : annexe à D2021-44 CONVENTION DESTIN'ACTION

ANNEXE N°3 : annexe à D2021-45 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MEYSSAC COLLONGES TENNIS » POUR LE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA FFT